
Déclaration de la Suisse

Conseil d'administration du PNUD/FNUAP/UNOPS

Première session 2018

Point 4 de l'ordre du jour : FONDS D'ÉQUIPEMENT DES NATIONS UNIES

Délivrée par Patricia Barandun, Chargée de programme

24 janvier 2018

Monsieur le Président,

Nous tenons à remercier la Secrétaire exécutive, Madame Judith Karl, ainsi que son équipe pour la procédure consultative lors du développement du nouveau cadre stratégique du Fonds d'équipement des Nations Unies pour la période 2018-2021. Ce dernier introduit des éléments nouveaux mais tire principalement parti des atouts et des avantages comparatifs du FENU.

Je commencerai en rappelant comment le Programme d'action d'Addis Abeba prévoit de financer les objectifs de développement durable. Ce programme d'action a été adopté il y a déjà trois ans, mais il est important d'en évoquer trois aspects fondamentaux. Premièrement, le développement durable est principalement financé par des ressources nationales. Deuxièmement, il s'agit de guider les financements privés et les activités commerciales vers les secteurs et les pays où les effets des

objectifs de développement durable sont les plus importants. Troisièmement, l'aide publique au développement reste cruciale pour le développement durable, en particulier dans les pays les plus pauvres et fragiles.

Ces trois composantes du Programme d'action d'Addis Abeba constituent toutes des caractéristiques essentielles des activités du FENU. En tant qu'unique organe de l'ONU entièrement consacré aux pays les moins avancés, le FENU travaille dans des régions où aucune autre source de financement externe n'est disponible. En aidant les acteurs gouvernementaux locaux, notamment au niveau infranational, à établir un cadre favorable pour les activités du secteur privé, le FENU soutient les pays partenaires en vue de générer les ressources, aussi bien financières qu'en termes de capacités, nécessaires pour réaliser les objectifs de développement durable. Et en mobilisant des fonds privés tant dans son travail de financement du développement local que dans son action d'inclusion financière, le FENU peut obtenir des effets beaucoup plus importants qu'en utilisant uniquement des fonds publics.

Permettez-moi maintenant d'aborder le nouveau document stratégique du FENU.

Nous nous félicitons du fait que le FENU continue d'avoir un profil clair dans son nouveau plan stratégique en se concentrant sur son mandat de base, à savoir l'inclusion financière et le financement du développement local dans les pays les moins avancés, principalement dans les zones rurales et périurbaines délaissées. Le FENU cible les derniers kilomètres en attirant des fonds là où les ressources ne parviendraient pas autrement et il prend de ce fait un certain nombre de risques. Intervenir à ce niveau est indispensable pour que les projets de développement aient un impact dans les pays les moins avancés. En ce sens, la Suisse estime également qu'il est positif que le FENU soit disposé à prendre certains risques

lorsqu'il s'agit d'élargir les collaborations à de nouveaux partenaires, tels que des investisseurs à impact, des investisseurs institutionnels de moindre envergure aussi bien que le PNUD et le système des Nations Unies au sens large. Il est vital qu'un plus grand nombre d'investisseurs soient orientés sur la voie des investissements à impact si nous voulons faire progresser les objectifs de développement durable. La Suisse s'attendrait à ce que davantage d'organismes des Nations Unies collaborent avec le secteur privé ; le FENU peut ici jouer un rôle central en faisant appel à son expertise spécifique. En outre, nous pensons qu'il est très positif que le FENU recherche de nouveaux partenariats au sein du système des Nations Unies, car en exploitant l'avantage comparatif de chaque organisme, nous pouvons potentiellement mettre en place des programmes très efficaces. Grâce à une approche conjointe, comme dans le cas du Programme de développement local inclusif et équitable (IELD) en collaboration avec le PNUD, ONU Femmes et le FENU, nous pouvons tirer le meilleur parti des trois organismes. De même, nous pensons qu'il est très positif que le thème transversal de l'égalité des sexes soit abordé et que l'autonomisation économique des femmes soit spécifiquement formulée dans tous les activités du FENU.

Nous saluons également la décision du FENU de réduire la complexité de son cadre intégré de résultats et d'allocation des ressources et de faciliter ainsi la compréhension et l'évaluation de ses activités. Nous attendons du FENU qu'il joue un rôle de premier plan dans la mise au point d'instruments permettant de mesurer l'impact en matière de développement. Il est primordial que les travaux respectifs soient menés en étroite collaboration avec d'autres partenaires au sein de l'ONU et au-delà, notamment avec les institutions financières internationales.

La Suisse soutient activement le FENU par ses contributions de base. Pour s'acquitter de son mandat, il est essentiel que le FENU dispose des

ressources nécessaires pour être présent sur le terrain dans les pays les moins avancés et pour y fournir l'assistance technique indispensable à sa vision et à son mandat spécifique. À cet égard, nous soulignons qu'il importe de faire passer la contribution de base d'environ 9,2 millions de dollars actuellement au montant visé de 25 millions de dollars nécessaire pour soutenir les opérations du FENU dans 40 pays parmi les moins avancés. La Suisse encourage donc les pays qui sont en mesure de le faire à envisager d'apporter une contribution supplémentaire aux ressources de base du FENU.

Je vous remercie de votre attention.